

CONDITIONS D'ACCUEIL 2023/2024

SOUS COUVERT DE VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **Repère de l'Érier** vous propose différentes possibilités d'HEBERGEMENT (en chambre individuelle, double ou triple / à la semaine ou au mois) et formules de RESTAURATION (Plateau Self, Snack, ou Demi-pension,).

- Tableau des prestations proposées sous forme de "forfait-semaine" :

	Chambre Individuelle	Chambre Double	Chambre Triple
1/ FORFAIT «PENSION COMPLETE», Formule «SELF» Cette formule comprend : - L'hébergement du lundi au vendredi matin ; - Le petit-déjeuner du mardi au vendredi ; - Les repas de midi et du soir, du lundi au jeudi, en formule « SELF plateau complet ».	192€ par semaine (144€ participation OPCO déduite)*	176€ par semaine (128€ participation OPCO déduite)*	162€ par semaine (114€ participation OPCO déduite)*
2/ FORFAIT «PENSION COMPLETE», Formule «SNACK» Cette formule comprend : - L'hébergement du lundi au vendredi matin ; - Le petit-déjeuner du mardi au vendredi ; - Les repas de midi , du lundi au jeudi, en formule « SNACK » : pan bagnat ou pizza ou cheeseburger ou nuggets /frites/boisson... - Les repas du soir , du lundi au jeudi, en formule « SELF plateau complet ».	186€ par semaine (138€ participation OPCO déduite)*	170€ par semaine (122€ participation OPCO déduite)*	156€ par semaine (108€ participation OPCO déduite)*
3/ FORFAIT «DEMI-PENSION» Cette formule comprend : - L'hébergement du lundi au vendredi matin ; - Le petit-déjeuner du mardi au vendredi ; - 1 repas par jour midi ou soir, du lundi au jeudi, en formule « SELF plateau complet » : entrée, plat du jour, fromage et dessert.	159€ par semaine (123€ participation OPCO déduite)*	143€ par semaine (107€ participation OPCO déduite)*	129€ par semaine (93€ participation OPCO déduite)*
4/ Complément FORFAIT « DIMANCHE SOIR » Cette formule comprend : - L'hébergement du dimanche à partir de 18h30 - Le petit-déjeuner du lundi matin.	31.50€ par dimanche	27.50€ par dimanche	24€ par dimanche
SELF ouvert le Vendredi midi (hors FORFAIT SEMAINE)			

* Certains OPCO peuvent prendre en charge 6€/nuitée et 3€/repas pour les formations en apprentissage (Vous pouvez retrouver cette information dans votre contrat de travail)

Information complémentaire : Tout ou partie des forfaits peut être réglé en **Cartes Titres Restaurants**

- **Hébergement au mois** (logement équipé ou non de kitchenette) :

Tarifs compris entre 390 et 490€/mois avec possibilité d'utiliser le service de Restauration (repas décomptés à l'unité)

Pour ce type de logement particulier, merci de vous rapprocher du Responsable hébergement.

INTERRUPTION DE SEJOUR

SANS ACCORD PREALABLE OU MOTIF SERIEUX, TOUTE SEMAINE COMMENCEE EST ENTIEREMENT DUE.

En cas d'absence au cours d'un séjour (rendez-vous médical, JAPD, permis de conduire...), le remboursement des repas et des nuitées ne pourra se faire qu'après présentation d'un justificatif.

De plus, en cas d'absence du résident pendant un ou plusieurs séjours fractionnés, la structure doit être informée par téléphone ou par mail pour gérer au mieux l'occupation des appartements. Un justificatif (arrêt de travail, convocation...) sera nécessaire.

AIDES LIEES AU LOGEMENT

TOUS les résidents peuvent prétendre à des aides financières concernant les frais liés à la partie hébergement.

Pour les résidents apprentis en alternance :

- Pas d'allocation de la CAF.
- Aide « Mobili-Jeune » mise en place par les collecteurs 1%, à condition que l'employeur cotise. Jusqu'à 100€/mois peuvent être attribués. Les résidents doivent faire une demande à **Action Logement**. Les dossiers sont disponibles sur leur site internet : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

Pour les résidents permanents présents au mois, d'autres aides sont possibles en fonction des spécificités de chacun.

L'équipe Socio-Educative est à disposition des résidents pour leur apporter toute information et les aider dans la constitution et la mise à jour du dossier.

DEPOT DE GARANTIE

Un Dépôt de Garantie est demandé à l'admission pour la **durée totale de formation sur le site de l'ERIER.**

Montant du dépôt de garantie : 200€.

- Le montant du dépôt de garantie est encaissé lors du 1^{er} séjour.
- En cas de difficultés financières, **des facilités de paiement peuvent être accordées.**

Il vous sera restitué sur demande écrite :

- Au départ sous réserve de déduction éventuelle de frais liés à des factures non réglées ou des dégradations.
- En cas de démission ou d'arrêt de la formation.

COTISATION ANNUELLE

Montant de la cotisation : 25 €.

- Comme dans toute Association, une cotisation est demandée afin de bénéficier de l'ensemble des prestations du Repère ; Hébergement, Restauration et Activités.